



# RSPO

Roundtable on Sustainable Palm Oil

## **Processus détaillés et mesures à prendre pour les nouvelles procédures de plantation de la RSPO**



*RSPO will transform markets to make sustainable palm oil the norm*

Activités	Détails des mesures à prendre	Notes
<p><b>1. Évaluation de l'impact</b></p>		
<p>Conduire une évaluation exhaustive et participative indépendante de l'impact environnemental et social de la zone concernée et incorporer les résultats dans les plans pertinents (voir des critères RSPO 5.1, 6.1, 7.1 &amp; 7.4). L'évaluation doit inclure l'identification de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toute forêt primaire</li> <li>• toute zone requise pour maintenir ou améliorer une ou plusieurs hautes valeurs de conservation (HVC)</li> <li>• toutes les zones de sols tourbeux</li> <li>• les terres des populations locales</li> </ul>	<p>i. La RSPO établit une liste d'assesseurs HVC/EISE compétents</p> <p>ii. La société décide de se soumettre à une (des) évaluation(s)</p> <p>iii. La société engage un (des) assesseur(s) inscrit(s) sur la liste de la RSPO.</p> <p>iv. La société appointe l'assesseur (s)</p> <p>v. L'évaluation participative a été réalisée et rendue publique (résumé seulement).</p> <p><u>Documents justificatifs :</u></p> <p>La RSPO établit une liste d'assesseurs HVC/EISE compétents. Ceci doit inclure les informations sur tous les assesseurs inscrits auprès des autorités, le cas échéant.</p>	<p>i. La procédure est applicable seulement aux nouvelles plantations ou replantations (c'est-à-dire, de palmiers à huile en palmiers à huile) seulement si l'interprétation nationale identifie explicitement « replantation » comme « nouvelle plantation ».</p> <p>ii. Le point de départ est avant tout une préparation des terres quelles qu'elles soient (incluant le développement associé).</p> <p>iii. Dans le cas où la société a la propriété incontestée sur les terres et la gestion continue, la conversion d'une récolte précédente ne sera pas incluse dans ce processus à moins que l'interprétation nationale ne juge aussi une telle conversion comme « une nouvelle plantation ».</p> <p>iv. La RSPO devrait fournir des orientations sur les ??</p>

Activités	Détails des mesures à prendre	Notes
	Format de l'évaluation standard du cadre de travail de la RSPO pour l'EISE, HVC & CLIP.	où les informations sur l'évaluation pour HVC ou pour l'EISE sont disponibles, telles que les orientations pertinentes disponibles du réseau de ressource HVC. <sup>1</sup>
<b>2. Plan de mise en œuvre</b>		
<p>Les résultats de l'EISE et les évaluations de HVC sont incorporés dans la planification et la gestion pour les nouvelles plantations et le développement relatif qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>est fondé sur le consentement éclairé préalable libre de toutes les populations locales dont les terres sont affectées (voir des critères de RSPO 2.2, 2.3, 6.4, 7.5, 7.6)</li> <li>prévoit la maintenance ou le renforcement de toutes les HVC identifiées (voir des critères de RSPO 5.2 &amp; 7.3)</li> <li>exclut toutes les forêts primaires identifiées de l'autorisation (voir le critère 7.3 de RSPO)</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Confronter les évaluations sur CLIP, EIE, HVC &amp; tourbe.</li> <li>Faire la carte des résultats d'EISE, HVC, CLIP &amp; tourbe.</li> <li>Établir un plan d'action décrivant des actions opérationnelles découlant des résultats d'EISE, HVC, CLIP et les évaluations sur la tourbe, en vous référant aux procédures opérationnelles pertinentes du cultivateur.</li> <li>Le plan d'action a été appliqué.</li> <li>Identifier l'équipe de gestion en place pour mettre en œuvre les mesures (i) (à iv) et leur exécution.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>La fonction de stockage du carbone sera traitée par le Groupe de travail de GES.</li> </ol>

<sup>1</sup> Par exemple, « Lignes directrices de bonnes pratiques pour des évaluations de hautes valeurs de conservation : un guide pratique pour les professionnels et les vérificateurs ».

<http://www.hcvnetwork.org/resources/folder.2006-09-29.6584228415/HCV%20good%20practice%20-%20guidance%20for%20practitioners.pdf>

Activités	Détails des mesures à prendre	Notes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoit la gestion appropriée de la tourbe (voir les critères 4.3 et 7.4 de RSPO)</li> </ul>		
<p><b>3. Vérification</b></p>		
<p>Obtenir la confirmation écrite d'un organisme de certification de la RSPO approuvé que le processus d'évaluation et la teneur du plan sont exhaustifs, de qualité professionnelle et conformes aux principes, aux critères et aux indicateurs pertinents de la RSPO.</p> <p>Le cultivateur a l'alternative d'obtenir une telle vérification basée sur une vérification des documents par l'organisme de certification ou sur une vérification sur place par l'organisme de certification.</p>	<p>i. Désigner l'organisme de certification approuvé.</p> <p>ii. Entreprendre une vérification des documents ou une vérification sur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La vérification des documents devrait durer de 1 à 5 jours.</li> <li>La vérification sur place n'a pas besoin d'être renouvelée pour la certification. Le travail de vérification sur place, réalisé à ce stade, doit être reconnu à la certification. Les auditeurs de certification devront seulement vérifier la mise en œuvre.</li> </ul> <p>iii. Recommandation écrite à la RSPO.</p>	<p>i. Les auditeurs de certification ne doivent pas étudier la fiabilité des vérifications dans la mesure où elles étaient le résultat d'une vérification sur place par l'organisme de certification approuvé d'une RSPO. Cependant, les auditeurs de certification n'ont pas besoin de vérifier la mise en œuvre des exigences intégrées dans les documents de notification.</p> <p>ii. Quand la RSPO a développé et approuvé un schéma d'accréditation, que les assesseurs sont accrédités et que l'audit initial est réalisé par un assesseur accrédité ; l'étape de vérification peut donc être contournée. Dans le cas contraire, une vérification est requise.</p>

4. Notification publique		
Activités	Détails des mesures à prendre	Notes
<p>Une notification d'un minimum de 30 jours doit être effectuée avant la préparation de toute terre (incluant le développement associé), après que le début du CLIP et les évaluations de l'EISE et d'HVC aient été effectués.</p> <p>Une synthèse des évaluations ainsi qu'un résumé du plan et de l'attestation de vérification doivent être affichés sur le site Internet de la RSPO pour une période de 30 jours.</p> <p>Les cultivateurs ne doivent pas commencer de préparations de sols, de nouvelles plantations ou de développements d'infrastructures avant l'expiration de la période minimum de 30 jours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. La société détermine le calendrier réel pour la notification (basé sur les règles).</li> <li>ii. La société envoie la notification au secrétariat de la RSPO.</li> <li>iii. Le secrétariat de la RSPO publie immédiatement la notification sur le site web de la RSPO pour une période de 30 jours. La société affiche la notification sur les tableaux d'affichage locaux.</li> <li>iv. Les commentaires publics sont reçus par le Secrétariat de la RSPO et la société.</li> <li>v. Compilation de commentaires.</li> <li>vi. Si des plaintes ou des griefs sont reçus, le processus de règlement des griefs de la RSPO est activé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i. La publication doit être faite sur le site Internet de la RSPO et sur place, sur le(s) tableau (x) d'affichage local (aux).</li> <li>ii. Se référer au critère 1.2 des considérations de confidentialité mentionnées dans le générique P&amp;C (en incluant des sensibilités commerciales).</li> </ul> <p>Il est à noter que les procédures de licence légale peuvent exiger une notification des emplacements de développements proposés.</p>

5. Résolution des différends et des griefs		
Toute partie, lésée par l'évaluation ou le plan, et souhaitant contester la vérification +++	i. La préparation du sol (incluant le développement associé) ne peut pas commencer.	i. Toute plainte reçue entraînera un retard dans la préparation des terres.
Activités	Détails des mesures à prendre	Notes
Une déclaration peut entraîner la poursuite de cette action par les plaintes et les procédures pertinentes des différends. (Se référer au processus de règlement des griefs de la RSPO).	<p>Jusqu'à ce que le processus de règlement des griefs soit achevé et le grief résolu.</p> <p>ii. Le processus de règlement des griefs est respecté.</p> <p>iii. Au cours des deux semaines de la notification du secrétariat de la RSPO à la commission des griefs, soit la commission rejette le grief (à la suite de la procédure existante), soit le grief est considéré comme légitime et il est alors délibéré à nouveau.</p> <p>iv. Cette période de deux semaines doit être achevée avant l'expiration de la période de notification de 30 jours.</p> <p>v. Point à noter : Le processus doit prendre en considération les conditions de permis temporaires pour l'aménagement des terres et il doit y avoir des délais par rapport à cela.</p>	<p>(incluant le développement associé) jusqu'à la proposition d'une solution.</p> <p>vi. (Se référer au processus de règlement des griefs de la RSPO, incluant les échéances.)</p> <p>vii. Il est recommandé qu'EB vérifie le processus de règlement des griefs pour inclure le facteur d'anonymat afin de se protéger des dénonciateurs et également les délais prévus accordés pour le développement (tenant compte des facteurs nationaux).</p>

